



S.N.T.R.S.-C.G.T.
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

10, Rue de Solférino, 10
Paris-7° - Tél. 551-71-39

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

La riposte nécessaire au Pouvoir : FRONT SYNDICAL COMMUN

L'éditorial de notre Bulletin de juin-juillet prévoyait que « le pouvoir voudra largement mettre à profit la période des congés pour porter de nouveaux coups ». Ce pronostic est, aujourd'hui, amplement vérifié... Après la dévaluation, ce sont les mesures d'austérité qui vont, avant tout, frapper les travailleurs tout en préservant les grands intérêts privés.

Le gouvernement promet de contrôler les prix. De nombreuses expériences ont appris aux travailleurs à n'accorder aucune valeur à ces promesses. Jour après jour, depuis la rentrée, ils peuvent, à leurs dépens, vérifier le bien-fondé de cette appréciation.

La propagande du pouvoir mène un grand tapage autour des mesures, notamment insuffisantes, prises pour une petite minorité de salariés, de familles ou de retraités. Ces catégories les plus défavorisées ne sauraient se contenter de ces aumônes. Par ailleurs, les mesures fiscales annoncées à grand renfort de publicité sont, en réalité, en retrait par rapport aux engagements pris antérieurement par le gouvernement.

Pour évaluer la hausse des prix, le gouvernement entend se référer à la seule année 1969. Il tente ainsi de passer outre au contentieux de 1968 constaté à la conférence de Tilsit. La C.G.T. n'acceptera pas de renoncer au règlement de ce contentieux qui, en ce qui concerne le pouvoir d'achat des travailleurs, exige le rétablissement des 8 % amputés du fait de la hausse des prix depuis la grève de mai 1968.

Pour le secteur public, dans le cadre de la politique définie par le Conseil des Ministres du 8 août 1969, l'austérité se manifeste par la décision de suspendre tout recrutement de personnel (même

s'il s'agit de remplacer un agent ayant cessé ses fonctions) jusqu'à la fin 1969 et par la décision de ne pouvoir engager que le quart des dépenses prévues pour le dernier semestre de l'année. Cette dernière mesure, survenant à la suite d'un premier blocage, en juillet, de la moitié des dépenses non engagées pendant le premier semestre, conduit le C.N.R.S. à n'autoriser, pour ses laboratoires propres, que l'engagement de 5 % du crédit d'équipement alloué pour l'exercice 1969. (Ce pourcentage n'est même que de 3,5 % pour les formations dépendant du Comité National.)

L'austérité, dans le secteur public, se continuera au travers du budget de 1970, budget qui sera incessamment connu, mais dont nous sommes assurés qu'il ne comportera, pour le C.N.R.S., que quelques dizaines de postes créés et une augmentation en valeur absolue des crédits qui sera insuffisante pour compenser la hausse des prix.

Devant cette situation, catastrophique pour les personnels, les laboratoires et les services, le S.N.T.R.S. a suscité la rencontre des syndicats du C.N.R.S., puis des différents syndicats de la recherche scientifique publique (C.N.R.S., I.N.S.E.R.M., I.N.R.A., Enseignement Supérieur, C.E.A., C.N.E.T., etc.). La protestation et l'action de tout ce secteur doit s'organiser et s'inscrire, le moment venu, dans la riposte de l'ensemble des travailleurs à la coalition gouvernementale et patronale.

Au S.N.T.R.S.-C.G.T., nous considérons que la contribution des personnels techniques et administratifs à la réalisation d'une telle riposte passe par l'inlassable action que la C.G.T. mène pour l'aboutissement, à tous les niveaux, d'un front syndical commun et par le renforcement

de l'action pour nos objectifs revendicatifs en cours :

— parution au Journal Officiel des mesures sur la sécurité de l'emploi, discutées depuis un an dans les ministères, mesures plus indispensables aujourd'hui que jamais ;

— dépôt, par le C.N.R.S., des modifications statutaires concernant, notamment, les administratifs, les agents techniques, les dessinateurs, les professions de l'informatique, les professions d'ouvriers dont la rédaction est discutée depuis un an et demi et qui est sur le point d'être achevée, au niveau du C.N.R.S. ;

— prise de position du C.N.R.S. et, ensuite, rédaction et dépôt rapide de propositions précises sur le problème des retraites, sur la formation permanente et sur le droit syndical. Ces questions, débattues depuis un an et demi avec le C.N.R.S., n'ont pas encore donné lieu à des conclusions qui seraient acceptables pour les personnels.

Il n'est pas de lutte revendicative, qu'il s'agisse de sécurité d'emploi, de garanties de retraites et de carrière, des conditions de travail, du niveau de vie, etc., qui ne se heurte de façon plus ou moins directe au pouvoir de classe qui s'est renforcé en juin 68 et mai 69 du fait de l'absence d'unité des forces démocratiques.

Sans relâche, la C.G.T., en développant, à tous les niveaux, les actions revendicatives, pose cette question fondamentale de l'unité des forces ouvrières et démocratiques sur un programme qui accordera toute la place qui peut et doit être faite à la réalisation des revendications des travailleurs.

A. CHANCONIE.

2 JUILLET

Secrétariat National : Analyse des textes C.N.R.S., C.R. du Congrès U.G.I.C., C.R. journées d'étude du C.A.E.S., examen candidatures école syndicale, édition du Memento, suite discussion I.N.A.G.

7 JUILLET

Entrevue intersyndicale avec M. Denisse au sujet de la mise en application du renouvellement des contrats à l'I.N.A.G. Il est obtenu :

- 1° La préparation détaillée des dossiers d'A.T. et de dessinateurs avec le concours des représentants syndicaux aux commissions paritaires du C.N.R.S.
- 2° Le report (à octobre) du renouvellement des contrats afin que les commissions du C.N.R.S. aient pu siéger.

8 JUILLET

- Intersyndicale chercheurs-techniciens C.N.R.S.
- Entrevue avec Lasry (D.A.F. du C.N.R.S.) : A propos des administrateurs de laboratoire, il confirme qu'ils sont sous « l'autorité » du Directeur de Laboratoire. Par contre, les administrateurs de groupe sont sous l'autorité de l'Administrateur du C.N.R.S. Les premiers n'ont pas de responsabilité de notation (sinon en tant que chef de service consulté par le Directeur), les seconds ont la responsabilité de la notation des services généraux. Intervention de notre syndicat pour demander la suppression du « super-classement » des administrateurs de groupe sur proposition des directeurs de labo. Communication du projet de travail du C.N.R.S. sur le droit syndical. Remarque du S.N.T.R.S. : la réponse ne saurait être donnée qu'après avis des sections locales.
- Personnels de l'I.N.A.G. : accord obtenu pour que :
 - a) les dossiers des dessinateurs soient réexaminés à partir de dossiers mieux élaborés ;
 - b) les dossiers d'agents techniques soient examinés le plus rapidement possible (courant octobre) ;
 - c) les possibilités du 1/6 et du 1/9 des recrutements soient utilisées pour l'I.N.A.G. (possibilités des commissions paritaires du C.N.R.S. s'ajoutant aux possibilités des dérogations.

9 JUILLET

- Bureau National : discussion sur le texte Droit syndical, analyse du dernier texte des modifications statutaires, incidences des mesures C et D sur les petites catégories, problème du transfert à Orléans du C.S.A.L., commission paritaire I.N.A.G.
- Réunion avec les camarades du Conservatoire National des Arts et Métiers et du L.N.E. qui en dépend.

16 JUILLET

Commission paritaire I.N.A.G. : participation de Dupré et Rospars pour renseigner et conseiller la commission paritaire sur

l'établissement des dossiers et l'utilisation maximum des possibilités statutaires.

22 JUILLET

Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Coupry, chef du bureau 6 A. : communication de la dernière rédaction du statut (absence de la C.F.D.T.), communication du texte concernant l'amélioration indiciaire des 4 D. Remarques du S.N.T.R.S. sur les incidences pour les administratifs.

23 JUILLET

Secrétariat National élargi aux membres du B.N. : étude des incidences sur les administratifs de leur intégration en B et élaboration de propositions pour utiliser au mieux les possibilités, discussion sur les attaques contre le S.N.T.R.S. menées par un certain nombre d'organisations politiques et analyse des réactions des sections, discussion sur le contenu de la V.R.S. (falsifications et attaques systématiques contre le S.N.T.R.S. et la C.G.T.), convocation du C.N. pour la rentrée afin de définir nos positions au Congrès de la C.G.T. et afin de fixer la date et l'ordre du jour du Congrès du S.N.T.R.S.

24 JUILLET

Entrevue avec le Directeur de l'IN 2 P 3 sur l'état des textes concernant la création de l'institut et les incidences pour le personnel.

29 JUILLET

Réunion des Administratifs de la région parisienne avec le bureau national pour étudier le projet de modification statutaire et adopter les observations devant être faites au C.N.R.S.

AOÛT

Pendant le mois d'août, le Secrétariat National a fonctionné en permanence et il a notamment, en liaison avec F.O., pris toutes les mesures nécessaires, pour accélérer la sortie des textes.

12 AOÛT

Entrevue avec le chef du bureau 1 B pour régler un certain nombre de contentieux individuels.

14 AOÛT

Réunion du Secrétariat du S.N.T.R.S. avec la commission recherche de l'U.G.I.C.T. pour examiner le projet de création d'une société anonyme à l'I.N.A.G.

27 AOÛT

Entrevue, au Ministère de la Recherche, avec Aigrain concernant les incidences des mesures de blocage :

- a) Personnels sous contrats : aucune répercussion sur le personnel en place, problème de l'affectation de ces personnels à la suite de certains transferts de crédits ;

- b) Budget 1970 : peu de postes de chercheurs et quelques postes de techniciens, diminution de crédits au C.N.E.S. n'ayant aucune incidence sur le personnel, risque de licenciements au C.E.A.

1^{er} SEPTEMBRE

Proposition d'une intersyndicale à F.O. et à la C.F.D.T. Contacts avec le S.N.E. Sup., le S.N.C.S. et le syndicat C.G.T. de l'I.N.R.A.

2 SEPTEMBRE

- Entrevue avec le S.N.C.S. : échange d'informations, proposition d'une réunion de tous les syndicats du C.N.R.S.
- Réunion de l'Intersyndicale des P.T.A. : le S.N.T.R.S. propose une demande d'entrevue auprès de Lasry pour connaître le détail des mesures de blocage. Proposition acceptée.

4 SEPTEMBRE

- Entrevue de l'Intersyndicale Nationale des P.T.A. avec M. Lasry (voir détail dans C.G.T.-Informations n° 43) :
 - a) Blocage des crédits : réduction des crédits d'équipements à 5 % de la dotation 1969 pour les laboratoires propres et à 3,5 % pour les formations et chercheurs dépendants du Comité National, blocages prévus pour les crédits de fonctionnement.
 - b) Blocage des postes : interdiction de recruter de nouvelles personnes jusqu'à la fin 1969 même sur des postes rendus vacants, même interdiction pour le recrutement de vacataires, les 100 postes « gelés » ne sont pas compromis mais ils ne pourront être utilisés avant le 1^{er} janvier 1970.
 - c) Budget 1970 : aucune décision définitive. Prévisions : quelques dizaines de postes et légère augmentation des crédits d'équipement et de fonctionnement qui ne compensera cependant pas la hausse des prix...
- Déclaration à la presse du Secrétariat National : « La Recherche scientifique publique gravement menacée par la politique gouvernementale. »

8 SEPTEMBRE

- Réunion des syndicats de chercheurs et de techniciens du C.N.R.S. (C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., F.O.). Acceptation de deux propositions du S.N.T.R.S. :
 - a) Réunion de tous les syndicats de la recherche publique en vue d'établir une plate-forme d'action.
 - b) Organiser rapidement une conférence de presse.
- Réunion du Secrétariat du S.N.T.R.S. avec le Secrétariat du S.N.E. Sup. : accord pour participer à la réunion du 16 septembre ; échange de vues sur le fonctionnement de l'Union des Travailleurs Scientifiques (U.T.S.), sur la participation au Symposium de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (Bratislava), sur la mise en place au sein de l'Enseignement Supérieur d'un organisme d'œuvres sociales similaire à celui du C.N.R.S., sur la coordination de l'action des élus du S.N.E. Sup. et du S.N.T.R.S. dans les conseils d'U.E.R. et d'université.

(Suite page 4)

LE CONGRÈS DES TRAVAILLEURS DE FRANCE

16-21 NOVEMBRE - 37^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T.

Avant même la tenue du 37^e Congrès de la C.G.T., la presse et la radio, par le large écho donné au « document d'orientation », ont situé l'importance qu'elles attachaient à cet événement.

Le document d'orientation publié dans le n° 827 du Peuple, organe officiel de la C.G.T., est considéré par tous, y compris nos adversaires, comme un élément important dont il faut tenir compte pour apprécier l'évolution de la situation économique. A plus forte raison, il est du devoir de tous nos adhérents de connaître et d'étudier ce document car ils ont la responsabilité d'exprimer leurs opinions, leurs critiques, leurs propositions afin que notre Congrès soit vraiment l'expression de tous les travailleurs.

Chaque section syndicale du S.N.T.R.S. se doit d'organiser la diffusion du « Document d'orientation » et de tous les textes préparatoires au Congrès afin que la démocratie syndicale s'exerce pleinement. Le débat sur les différents textes doit être organisé au niveau de chaque établissement et il doit se traduire par l'adoption d'amendements sanctionnés démocratiquement.

Le Conseil National, instance élue par le dernier Congrès du S.N.T.R.S., étudiera et discutera, lors de sa réunion du 17 octobre, les propositions afin de définir le mandat qui sera confié à nos délégués.

Quels sont les traits essentiels du document d'orientation ?

L'analyse de la situation économique et politique actuelle montre que la politique des grandes sociétés capitalistes basées sur le profit maximum s'avère incapable de faire face au développement de l'économie contemporaine, aux mutations commandées par les découvertes scientifiques et techniques. Sacrifiant délibérément de nombreux secteurs de l'économie, cette politique ne répond nullement à l'intérêt national. « Pour rassembler les capitaux et les immenses moyens qui leur sont nécessaires, les monopoles et l'Etat renforcent l'exploitation de toutes les catégories de travailleurs pour leur faire supporter les fruits de cette politique. »

La grève de mai-juin 1968 fut l'expression du degré atteint par la lutte des classes et du caractère des affrontements dus aux contradictions de plus en plus évidentes entre les aspirations de la classe ouvrière et les conditions actuelles du capitalisme. Outre l'obtention de revendications sociales nombreuses, cette bataille sociale a pesé et pèsera longtemps sur l'ensemble de la vie du pays. Elle a renforcé la classe ouvrière et son organisation. Son rôle s'en est trouvé accru. Les travailleurs défendront leurs conquêtes et lutteront pour leur amélioration dans des conditions plus favorables qu'en 1968, en fixant des objectifs clairs et démocratiquement élaborés.

Le document d'orientation montre ensuite qu'à la lutte pour les revendications immédiates, il faut ajouter l'action pour des changements plus décisifs, s'attaquant aux causes des difficultés. Toutes les conquêtes obtenues demeurent limitées et sont constamment remises en cause par les monopoles du fait même de la nature du régime capitaliste. Il est donc nécessaire de changer les bases de cette société. C'est pourquoi « la C.G.T. s'assigne pour but la liquidation de l'exploitation capi-

taliste et la réalisation d'une Société nouvelle basée sur la socialisation des moyens de production ».

Dans le contexte actuel, la C.G.T. estime que, pour satisfaire les aspirations des travailleurs, il faut mettre un terme à la domination des monopoles et lui substituer un régime de réelle démocratie économique et politique. Un tel changement suppose :

- « de donner à la nation les moyens d'action économique suffisants pour entraîner l'ensemble de l'économie vers des objectifs progressistes dans un développement cohérent et, par conséquent, de les soustraire à l'emprise des féodalités financières et industrielles »;
- « d'instaurer un pouvoir politique s'appuyant sur le peuple où la classe ouvrière pourra exercer son influence dans un cadre institutionnel démocratique ».

Mais pour « parvenir aux changements indispensables, la seule solution repose sur une base de classe et sur des principes foncièrement antimonopolistes, pierre de touche de l'alliance de l'ensemble des forces démocratiques ». Aussi, la C.G.T. lance un appel à toutes les organisations de gauche, sans exclusive, et à toutes les organisations syndicales représentatives pour l'élaboration d'un programme commun.

Cependant, la C.G.T. estime qu'il est nécessaire, pour que le débat soit clair

et pour qu'il s'engage sur une base de classe, de dénoncer la responsabilité :

- d'une partie de la gauche d'avoir refusé une union claire, sur une base de classe, et à qui incombe la responsabilité de la situation actuelle ;
- des aventuristes avec leurs thèses « gauchistes » basées sur les minorités agissantes et sur le mépris des masses ;
- de F.O., continuellement à la recherche d'accommodements avec la bourgeoisie ;
- de la C.F.D.T. qui lie à des attitudes gauchistes une ligne favorisant la politique centriste ;
- de la F.E.N. dont les hésitations sur les problèmes de classe favorisent le comportement anti-unitaire de ceux qui s'opposent à l'union des forces de gauche.

Et malgré tout, le courant unitaire grandit à la base. La C.G.T. fera tout pour hâter la réalisation de l'unité syndicale, le moyen essentiel étant le renforcement de la C.G.T. et le développement de la démocratie syndicale.

Le projet de résolution attache une importance particulière à la coordination des luttes des travailleurs dans tous les pays capitalistes et au rôle essentiel que joue la F.S.M. La paix reste une des principales préoccupations de la C.G.T. : elle réaffirme ses positions et plus particulièrement sa volonté de contribuer à la victoire du peuple vietnamien.

GINET.

RÉPERCUSSIONS SUR LES PERSONNELS DU C.N.R.S., DES MESURES PRISES POUR LES CATÉGORIES C.D. DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Pour la seconde fois, les organisations syndicales du C.N.R.S. ont obtenu que des mesures prises pour les catégories C et D de fonctionnaires soient appliquées aux agents contractuels du C.N.R.S.

Il aura fallu près de deux ans de discussions, d'interventions et d'actions du personnel pour les imposer. Il n'est pas inutile de rappeler que la direction du C.N.R.S. contestait leur intérêt et refusait de les réclamer. Notre pression obligeait la direction non seulement à rédiger les textes mais à prendre l'engagement, pour l'avenir, de demander systématiquement la répercussion au C.N.R.S. des mesures prises pour les fonctionnaires.

L'activité intersyndicale, à l'initiative du S.N.T.R.S. et de F.O. s'est poursuivie durant les vacances, permettant ainsi d'accélérer la sortie de ces textes (J.O.

n° 188 des 11 et 12 août et n° 204 du 31 août 1969).

Si le principe même de la répercussion automatique est un succès, il faut aussi souligner que certaines améliorations indiciaires sont importantes : elles représentent la valeur d'un échelon et elles auront un effet rétroactif important. Ainsi, certains agents des catégories concernées auront une augmentation de 15 à 20 francs par mois avec un rappel de plus de trois ans, soit 600 à 800 francs.

Quant à l'application rapide des textes et au paiement des rappels, il nous a été promis, lors d'une entrevue avec le service du personnel, que la reconstitution de carrière de chaque agent serait effectuée en le faisant bénéficier de l'application la plus favorable des textes. Il est également prévu de verser le rappel aux agents concernés déjà retraités.

G. DUPRE.

Catégories	Augmentation indiciaire résultant des textes												Date d'effet
	E	C	H	E	L	O	N	S					
9 B	0	+ 2	+ 2	+ 2	+ 2	+ 2	+ 1	+ 3	+ 2				1-1-1967
8 B	+ 4	+ 2	+ 2	+ 1	+ 1	+ 1	0	0	0				1-1-1967
7 B	+ 1	+ 3	+ 3	+ 4	0	0	0	0	0				1-4-1966
6 D	+ 4	+ 1	+ 3	+ 2	+ 3	+ 2	+ 1	+ 1	0	0			1-1-1967
4 D	+ 4	+ 3	+ 3	+ 3	+ 3	+ 4	+ 4	+ 3	+ 4	+ 3	+ 3	+ 3	1-4-1966

INFORMATIONS INSERM

Commission paritaire.

Par sa lettre du 16 juillet 1969, M. le Directeur nous avertit que le déroulement de la commission paritaire s'effectuera de la façon suivante :

- pour les changements de groupe 1 B en 3 A, 3 B en 2 B, 6 B en 7 B, 4 D en 3 D siégeront ensemble les titulaires du groupe 2 B, 1 BC et ceux du groupe 3 A ;
- de même siégeront ensemble ceux du groupe 2 B, 1 BC, etc.

Nous avons revendiqué ce mode de fonctionnement (qui n'est que l'application des textes de la Fonction publique) depuis 3 ans et tous les ans, au moment des commissions, nous renouvelions notre demande. Enfin, on nous donne satisfaction. Espérons que l'application soit également satisfaisante.

Œuvres sociales.

Celles-ci, depuis le mois d'avril 1969 seraient gérées par la Direction de l'I.N.S.

E.R.M., à sa demande. Evidemment, on n'a pas cru bon d'en prévenir notre syndicat mais il apparaît que cela se traduit par une suppression des subventions pour les crèches et pour les cantines.

Entrevue avec M. CHARBONNEAU.

Entrevue, le 27 août 1969, avec M. Charbonneau, conseiller technique du ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

L'intersyndicale, après avoir demandé à deux reprises depuis le mois de juillet, a été reçue par le Ministre. M. Charbonneau nous a reçu au nom du Ministre Boulin. Deux points ont été discutés :

1. Respect des engagements pris par le Ministre précédemment quant à la consultation des syndicats sur les textes des nouvelles structures de l'I.N.S.E.R.M.
2. Budget 1970 et mesures « d'assainissement ».

Sur le premier point, M. Charbonneau nous a donné son accord. Quant au

deuxième point, il nous a dit qu'il était très pessimiste sur le budget 1970, aussi bien en ce qui concerne les postes que les crédits mais, bien sûr, sans donner de précisions. Quant à nous (C.G.T.), nous avons insisté sur le nombre déjà insuffisant de postes de techniciens et sur la longueur de nos « listes d'aptitude » due en grande partie à la sortie tardive de l'article 6 de nos statuts. M. Charbonneau nous a demandé un compte exact, nous ne manquerons pas de le lui envoyer.

En ce qui concerne les mesures d'assainissement, M. Charbonneau nous a répondu que des mesures semblables étaient prises dans d'autres secteurs que le nôtre et, qu'en conséquence, nous ne devions pas nous sentir plus défavorisés que les autres... que les crédits étaient bloqués jusqu'à ce qu'ils soient revus... et corrigés, donc sûrement pas jusqu'à la fin de l'année. Pour les recrutements, il est certain que la mesure ne sera pas levée.

Les pétitions.

Les pétitions de juillet doivent être retournées le plus vite possible au syndicat.

Y. ALEXANDRE.

COMITÉ DE COORDINATION DES SYNDICATS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

C.G.T., C.F.D.T., F.O., F.E.N., C.G.C. (C.N.R.S., Enseignement Supérieur, C.E.A., O.N.E.R.A., C.N.E.T., C.N.E.S., I.N.R.A., I.N.S.E.R.M., etc.).

Du 29 septembre au 10 octobre.

Quinzaine d'action pour la défense de la Recherche Publique et de ses personnels dans tous les organismes de recherche.

Arrêt national du travail, le 10 octobre.

Journée nationale d'action avec rassemblement, le matin, sur les lieux de travail. L'après-midi, manifestation auprès des Ministères, à Paris, des préfets et autorités locales, en province.

REUNIONS DES SECTIONS DU COMITE NATIONAL DU C.N.R.S. SESSION D'AUTOMNE 1969.

Les secrétaires de section ont reçu une feuille d'information indiquant la date des réunions des différentes sections ainsi que les noms des représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs présents à ces réunions à titre consultatif. Ces feuilles d'information sont disponibles au siège de notre syndicat.

(Suite de la page 2)

10 SEPTEMBRE

- Secrétariat National : action pour la défense de la recherche ; Congrès de la C.G.T. ; préparation de l'entrevue au C.N.R.S. sur les modifications du statut.
- Bureau National : analyse des différents textes et propositions d'amélioration ; l'action pour la défense de la recherche publique, de ses personnels et élaboration des positions du S.N.T.R.S. ; préparation de la réunion de la commission d'action sociale.

11 SEPTEMBRE

- Réunion de l'intersyndicale des P.T.A.
- Entrevue avec l'administration du C.N.R.S. (M. Coupry et Mlle Maignet) pour faire nos remarques sur le texte du nouveau statut. Désaccord sur l'intégration des administratifs et sur l'article 57 (retraite des ex-ouvriers d'Etat).

- Réunion avec les responsables de la section du C.N.A.M. et du Laboratoire National d'Essai pour définir notre action dans ces établissements.

16 SEPTEMBRE

Réunion de l'ensemble des syndicats du secteur Recherche publique. Décision de constituer un Comité de Coordination des Syndicats de la Recherche publique. Définition d'une plate-forme d'action.

17 SEPTEMBRE

- Secrétariat National : Action contre les mesures d'austérité ; analyse des mesures ; élaboration de propositions d'action ; Collectif Viet-Nam ; Comité National du S.N.T.R.S. ; point sur les textes.
- Réunion avec les sections syndicales regroupant les personnels de l'I.N.A.G. afin d'étudier les conséquences des mesures d'austérité, l'application des engagements, l'action des personnels con-

tre la tentative de création d'une société privée.

18 SEPTEMBRE

Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Lasry (D.A.F. du C.N.R.S.) sur le contentieux avec l'administration, le budget 70, le droit syndical.

20 SEPTEMBRE

Réunion de la Commission d'Action sociale du S.N.T.R.S. ; préparation des réunions du C.N.A.S. et du C.P.S.

22 SEPTEMBRE

- Entrevue avec le bureau 1 B : règlement de problèmes individuels.
- Réunion avec le S.N.E.Sup. (F.E.N.), le S.N.A.U. (F.E.N.), le S.N.T.R.S. (C.G.T.) et le S.N.P.E.S. (C.G.T.) : élaboration d'une plate-forme commune des élus dans les conseils d'U.E.R. et d'université.